



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Séance du 22.01.19**

---

**#Objet : Assemblées à tenir au cours des exercices 2019 à 2024 inclus - délégation de la commune auprès de Ethias.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les statuts de la société susvisée;

Attendu qu'il convient de désigner le délégué de la commune de Watermael-Boitsfort aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société citée sous rubrique;

Considérant qu'afin d'éviter la répétition annuelle de semblables désignations, le Collège échevinal propose au Conseil communal que celles-ci soient valables pour les exercices 2019 à 2024 inclus;

Considérant qu'il est bien entendu qu'au cours de cette période, le Conseil communal pourrait, le cas échéant, y apporter les modifications qu'il jugerait nécessaire;

Considérant d'autre part et afin d'éviter que du fait d'empêchement de la part de ces délégués, la commune ne soit pas dûment représentée, le Collège propose au Conseil communal, qu'en cas d'empêchement d'un délégué, celui-ci soit tenu d'en aviser le Collège échevinal, qui en son sein désignerait un remplaçant;

Vu l'article 120§2 de la Nouvelle Loi Communale;

DESIGNE

Mme Marie-Noëlle STASSART pour représenter la commune de Watermael-Boitsfort, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires que la société précitée tiendra au cours des exercices 2019 à 2024 inclus et lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour statuer sur les objets portés aux ordres du jour.

Les propositions du Collège échevinal, relatives aux modifications éventuelles à la présente désignation et au remplacement du délégué de la commune sont adoptées.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 18 votes positifs, 11 abstentions.

*Abstentions : Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Eric Godart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 23 janvier 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Olivier Deleuze